

DES ACTIONS AGRICOLES POUR UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ !



Qui et Où ?

93 exploitations du bassin versant de la Haute Ernée qui regroupe les Communes d'Ernée, Larchamp, Saint-Denis-de-Gastines, Carelles, Lévaré, Montaudin et Saint-Berthevin-la-Tannière.



Pourquoi ?

Depuis le milieu des **années 90**, l'objectif est d'**améliorer la qualité de l'eau** pour ne pas dépasser les seuils réglementaires et réduire les traitements de l'eau potable.



Comment ?

Avec des plans d'actions afin de **sensibiliser, valoriser, découvrir** de nouvelles méthodes agricoles vertueuses pour la qualité de l'eau et avec la création d'aménagements d'hydraulique douce (anti-érosion).

LES EXPLOITANTS PARTICIPENT DE FAÇON VOLONTAIRE, IL N'Y A PAS D'OBLIGATION

Nouveau !!

Demandez un état des lieux des écoulements de vos exploitations agricoles

Les **écoulements** issus des exploitations agricoles jouent un rôle majeur dans la **qualité de l'eau**. Lorsqu'ils sont mal orientés ou mal gérés, ils peuvent entraîner le **transfert direct de polluants** vers les cours d'eau. À l'inverse, une orientation et une **gestion adaptées** de ces flux permettent de **limiter** considérablement les risques de contamination et de **préserver la ressource** en eau.

Objectifs :

- ◆ **Visualiser et analyser** les trajectoires de l'eau pluviale ou des eaux sales (eaux de lavage, jus d'ensilage, eaux de ruissellement...) autour et à proximité des bâtiments d'une exploitation agricole
- ◆ **Proposer** des actions correctives ou d'aménagement lorsque des dysfonctionnements sont observés

Ce protocole est mis en place par la **Communauté de communes de l'Ernée**. La personne en charge de cette mission réalisera l'état des lieux ainsi que les conseils d'améliorations.

Seuls les sièges d'exploitation situés sur le bassin versant **sont éligibles**. La réalisation des aménagements, quant à elle, sera assurée par le **propriétaire ou l'exploitant**.

**Intervention
GRATUITE**

Déroulement de l'action :

Réalisation d'une **cartographie** et identification des **zones sensibles** ou à risques avec le propriétaire.



Observation des **écoulements** à l'aide d'un **colorant** versé sur les surfaces ciblées (gouttières, regards...)



Analyse des résultats et proposition de **solutions** pour les zones critiques.

Aménagements possibles :

- Réparer ou ajouter des gouttières / caniveaux
- Reprofiler les pentes
- Séparer les flux d'eau propre et d'eau polluée pour éventuellement récupérer l'eau de pluie
- Créer des zones tampons (bassins de rétention, filtres plantés, mares, aménagement de fossés...)



Lutte contre l'érosion — Zoom sur la Fascine

Une **fascine** est un dispositif « **d'hydraulique douce** » constitué de fagots de bois superposés, fixés au sol entre deux rangées de pieux, dont l'objectif est de faire **obstacle aux coulées de boue**.

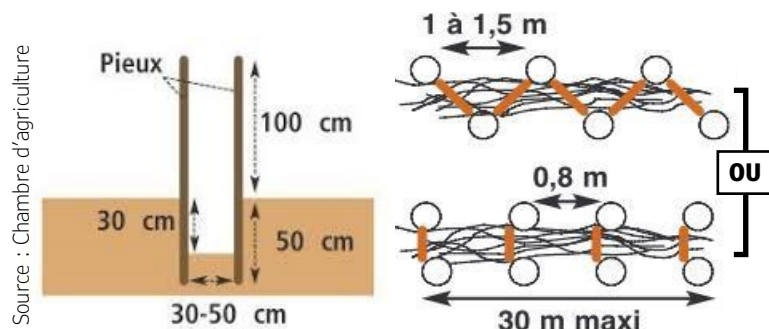
Objectifs :

- ◆ **Ralentir** le ruissellement (en aval de la fascine)
- ◆ **Filtrer** les eaux de ruissellement
- ◆ **Favoriser** la sédimentation des particules de terre et débris végétaux

Il existe **deux types** de fascines :

- Les **fascines mortes**, composées de fagots et de pieux en **bois mort**, avec une durée de vie d'environ cinq ans.
- Les **fascines vivantes** constituées de fagots ou de pieux d'espèces en capacité de rejetées, comme le saule.

Le **positionnement** des fascines au sein du bassin versant est important pour maximiser leur **efficacité**. Il se fait perpendiculairement au fond de vallée afin de ralentir le ruissellement. Les fascines peuvent être implantées en bordure de parcelle ou de chemin, ainsi qu'en long ou en angle pour protéger les éléments situés en aval.



Lutte contre l'érosion — Aménagements 2025

Depuis 2024, grâce à l'implication de 11 agriculteurs volontaires du territoire, 710 mètres de talus ont été créés ou restaurés dont 300 mètres de plantés. Ces aménagements assurent plusieurs fonctions complémentaires :

- Hydrologique, en freinant le ruissellement de surface et en réduisant le risque d'érosion des sols
- Agronomique, en maintenant la terre fertile sur les parcelles, en améliorant la structure du sol et en réduisant la perte de nutriments
- Écologique, en créant des corridors de biodiversité favorables à la faune locale (oiseaux, pollinisateurs, petits mammifères) et à la flore sauvage



Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Engagement possible jusqu'en 2027 !!

Souscrites pour une durée de **cinq ans**, elles permettent de bénéficier d'une **aide financière** en fonction de l'évolution des **pratiques agricoles**. Depuis 2023, **11 % des agriculteurs** du bassin versant se sont engagés.

Je suis agriculteur, je m'intéresse à une MAEC, que dois-je faire ?

- Prendre **connaissance des cahiers des charges** des MAEC proposées dans ma région et des rémunérations possibles sur www.lernee.fr
Un territoire → politiques de l'Ernée → cycle de l'eau → le bassin versant de la Haute Ernée
- **Évaluer les changements nécessaires** à envisager sur mon exploitation pour adhérer à la démarche en prenant rendez-vous avec un conseiller d'une structure partenaire (voir ci-dessous). Les frais d'accompagnement (rdv, diagnostic d'exploitation...) sont pris en charge par la Communauté de communes de l'Ernée.

Chambre d'agriculture 53 — Bernard LAYER	02 43 67 38 62
Terrena — Eric ROYER	06 07 98 52 57
CER France — Emilie LOREE	02 43 32 00 33

Une thématique vous intéresse ?

Pour plus de renseignements, contactez :

Hugo CHEMIN

Animateur Bassin Versant de la Haute Ernée

h.chemin@lernee.fr

02 49 66 10 03 - 07 48 72 15 77

